

**LES DEBUTS DE L'ECOLE  
PRATIQUE D'AGRICULTURE  
D'ANTIBES\***

**par Yolande ANTOINE  
et Marie-Charlotte HESPEL**

**Résultat d'un travail effectué sous la direction  
de M. Schor à la Faculté des Lettres de l'Université de Nice**

C'est au XIXe siècle que le secteur agricole français qui, jusque là avait été le principal moteur de la croissance économique, cède peu à peu le pas à l'industrie. Il passe ainsi des 3/4 de la production totale en 1830 au 2/3 en 1890.

Ce déclin relatif n'est pas dû à une baisse de la production, mais à la concurrence des produits étrangers. L'apparition de la vapeur remplaçant la voile favorise en effet les transports et l'arrivée sur le marché français de produits extérieurs et ce d'autant plus facilement que l'agriculture française, malgré quelques améliorations, travaille encore en grande partie avec des moyens archaïques.

Pour lutter contre cette concurrence, on n'emploie que des palliatifs insuffisants (protectionnisme, aides financières...). Pourtant, sous l'impulsion de quelques hommes politiques plus inspirés, s'ouvrent un peu partout en France des fermes-écoles destinées aux fils d'agriculteurs.

La région des Alpes-Maritimes bénéficie ainsi en 1865 d'une ferme école créée sur un domaine de Saint-Donat-la-Paoute, près de Mouans Sartoux ; mais, à la mort du fermier directeur en 1871, l'école est fermée.

Le département possède aussi, en plus d'un laboratoire de botanique à la Villa Thuret à Antibes, une station agronomique et une chaire d'agriculture à l'Ecole Normale. Mais la première adresse le résultat de ses recherches à des cultivateurs éclairés, et la seconde ne fait que des conférences aux agriculteurs et aux instituteurs.

Il y a donc place pour un enseignement professionnel s'adressant aux jeunes gens des campagnes et leur apprenant des méthodes nouvelles. En leur redonnant de la sorte du goût pour la profession qu'ils fuient, on les fixerait à la campagne et on diminuerait d'autant l'exode rural vers les villes.

C'est ainsi qu'à sa session du 2k août 1889, le Conseil général du département des Alpes-Maritimes vote la création d'une commission spéciale chargée de rechercher un domaine permettant l'établissement d'une Ecole pratique d'Agriculture.

## **LA CREATION DE L'ECOLE D'AGRICULTURE**

### **Définition d'une école d'agriculture**

#### Cadre administratif

Les notes de M. Gos, professeur départemental d'agriculture, préparées pour un rapport au Conseil général, nous apprennent que, selon la loi du 30 juillet 1875, ces Ecoles pratiques d'Agriculture sont créées par un arrêté ministériel. Ce sont des institutions appartenant au Département ou à des particuliers qui les administrent à leurs risques et périls. Le Gouvernement paie le personnel, mais c'est le Département ou le propriétaire qui doit s'occuper de la gestion. Si la propriété est achetée par le Département, celui-ci nomme un fermier directeur.

L'enseignement prodigué consiste dans le développement de l'instruction primaire (rédaction, lecture, calcul) et en un enseignement spécialisé divisé en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique.

Il s'adresse aux fils de petits propriétaires, de fermiers et d'artisans dans le but de faire d'eux, à l'aide d'un enseignement approprié, des cultivateurs en état de comprendre le progrès.

### **L'école pratique d'Agriculture des Alpes-Maritimes**

L'enseignement dans les Ecoles pratiques d'Agriculture doit être fonction de l'économie rurale de leur département. Ainsi celle des Alpes-Maritimes doit être une école d'horticulture, d'oléiculture, de viticulture, d'irrigation, de laiterie et de fromagerie. L'exploitation choisie devra permettre l'obtention de "plantes industrielles" (orangers, citronniers, fleurs, pruniers...), d'oliviers, de vignes, de pâturages et la grande culture céréalière ; la recherche d'un domaine convenant à la création d'une Ecole pratique d'Agriculture est donc le principal problème à résoudre.

### **Recherche d'une propriété**

Premières recherches

La sous-commission créée le 2k août 1889, composée de membres de la Société d'Agriculture (notamment M. Gos) et de l'architecte départemental, lance par voie de presse des appels d'offres aux propriétaires de la région. Le "Rapport de la Sous-commission sur la visite des propriétés proposées pour l'établissement d'une Ecole d'Agriculture dans les Alpes-Maritimes" nous montre que sur 19 propositions parvenues au Conseil général à sa session du 16 juillet 1890, 10 sont rejetées.

On crée donc une autre sous-commission qui est chargée d'aller sur place visiter les terres présélectionnées. On retient d'abord la propriété de M. Guignon à Villeneuve-Loubet ; elle n'est pas entièrement satisfaisante. On lance alors un nouvel appel d'offres le 28 juillet qui aboutit à 7 propositions. D'autres visites ont lieu les 11, 12 et 13 août.

### **La Propriété**

Finalement, on s'accorde à penser que les propriétés Beretta et Sardou à Antibes présentent "les conditions nécessaires au succès de l'école...". Il s'agit d'une offre collective de deux propriétés situées à Antibes, dans le quartier Camploup, à 1,5 km de la gare d'Antibes. Cette proximité de la ville permettrait le développement de l'externat. D'une surface totale d'environ 10 hectares, elles sont bordées, au sud par la route de Biot, au nord par le chemin vicinal n° 7 et à l'est et à l'ouest par des confronts permettant d'envisager un agrandissement éventuel. L'exposition générale est sud-est et le terrain en pente douce. D'un point de vue géologique, le sol est de bonne qualité. Il s'agit d'alluvions anciennes et de poudingues du Var, un calcaire assez compact. L'irrigation est assurée par quatre puits de cinq à six mètres de profondeur. De plus, la propriété Sardou est bordée sur cinquante mètres, au nord, par le canal de la Louve et quelques travaux permettraient un accroissement de l'irrigation.

Par ailleurs, quelques cultures sont déjà existantes. Des vignes américaines sont implantées, et, malgré le manque de soins, leur rendement est bon. De beaux oliviers de la variété Elanquetris permettraient de donner de bonnes huiles fines. Enfin, la plantation d'orangers pourrait être intéressante à préserver. Ces terres sont favorables à la culture fruitière et maraîchère avec la création d'un potager ; 1,5 à 2 hectares pourraient être facilement transformés en prairie pour quelques vaches.

Sur le terrain se trouvent deux corps de bâtiments et des annexes importantes. La maison Beretta pourrait être aménagée en internat pour 36 à 40 élèves et la maison Sardou en bureaux de direction et classes.

La décision d'accord fut emportée grâce à la possibilité d'ouvrir immédiatement l'école avec 30 000 francs de frais et 3600 francs de loyer répartis comme suit : 1600 francs par an pour M. Sardou ; 2000 francs par an pour M. Beretta dont la propriété, plus petite, est en meilleur état. Cet engagement est donc pris avec les deux propriétaires sous réserve de l'accord du ministre de l'Agriculture.

## **La création de l'Ecole d'Agriculture**

### **Les arrêtes ministériels**

L'accord devient définitif par l'arrêté ministériel du 26 février 1891.

Un bail est signé entre le préfet Arsène Henry et les deux propriétaires. Malheureusement, nous ne possédons que celui passé avec M. Beretta. Nous savons ainsi que sa propriété fait trois hectares vingt deux ares et comprend : une maison de maître avec un rez-de-chaussée, un étage et une mansarde ; une maison de ferme avec écuries, remises, lapinières ; deux puits dont un avec une machine élévatoire à manèges. Le terrain est complanté d'arbres fruitiers de différentes natures : 137 oliviers de haute futaie ; 123 orangers à fleurs ; 91 orangers à fruits ; 10 mandariniers ; 3 citronniers.

Un autre arrêté est pris le 29 février 1891 nommant M. Gos premier directeur de l'Ecole pratique d'Agriculture des Alpes-Maritimes.

### **La convention entre le Département et le directeur**

Une convention avait été signée le 31 janvier précédent entre le Préfet et M. Gos (annexe n° 1). Elle nous apprend la répartition des charges et des bénéfices entre le Département et le directeur. Nous retrouverons plus loin le funeste article 13 qui sera à l'origine des "premières maladies de jeunesse" de la toute nouvelle Ecole pratique d'Agriculture.

## **LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE**

C'est à travers les rapports adressés chaque année par le directeur de l'Ecole au Conseil général que nous allons, dans cette deuxième partie, étudier le fonctionnement de l'école (notre étude s'étendra de 1891, date de l'inauguration de l'école, à 1918).

### **Le personnel**

#### **Les professeurs**

Dès l'annonce de la création de l'Ecole les candidatures aux différents postes d'enseignants et d'intendance affluent de tous les coins de Provence et même de France. De l'Aude, de Nîmes, de Montpellier, de Montargis, de Saorge, de Nice, d'Antibes, le nouveau directeur, M. Gos, reçoit de longs curriculum vitae détaillés. Il est des lettres très émouvantes, comme celle du petit-fils d'un pair de France, qui proteste de sa foi républicaine (annexe n° 2).

Certains se flattent d'appuis politiques, nationaux ou locaux ; des élus appuient certaines candidatures.

Si la nomination des professeurs d'enseignement général ne semble présenter aucune difficulté, les choix d'un instituteur-comptable, d'un chef de pratiques agricoles, d'un instituteur-militaire-surveillant paraissent plus délicats.

Le rapport de 1893 nous permet de mieux connaître ce personnel : outre le directeur, dont l'autorité s'étend sur toutes les parties du service, il comprend pour l'enseignement théorique, des professeurs d'agriculture, de physique-chimie, de sciences naturelles et d'horticulture, un instituteur-comptable, maître de français, de mathématiques appliquées, chargé aussi de la comptabilité. Ces professeurs choisis sur dossier par le directeur doivent être agréés par le ministre de l'Agriculture.

Et c'est ainsi qu'en cette première année de fonctionnement M. le ministre entérine, par exemple, la nomination de M. Champseix, au poste de professeur de physique-chimie. Celui-ci vient de Montargis où il était professeur de sciences physiques à l'Ecole d'Agriculture du Chesnoy. M. Dahon, instituteur adjoint à Saorge, est nommé instituteur-comptable, poste qu'il occupera très brièvement, avant d'être remplacé le 8 mai 1892 par M. Ouïes Grec, futur directeur de l'Ecole en 1918 (annexe n° 3).

Pour l'enseignement pratique, sont recrutés un vétérinaire, chargé du cours d'extérieur et de l'hygiène des animaux domestiques ; un chef de pratiques agricoles ; un jardinier, chef de pratiques horticoles ; un instituteur-militaire-surveillant. Venant de Versailles, M. Rebufat est le premier vétérinaire, il est remplacé le 27 décembre 1894 par M. François Lyons, vétérinaire à Vallauris. Le chef de pratiques agricoles, M. Bedos, est un ancien diplômé de l'Ecole pratique d'Agriculture de Valabrel, tandis que M. Lauliac, chef de pratiques horticoles, est un ancien élève de l'Ecole nationale d'Horticulture de Versailles et un ancien stagiaire de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. C'est un agriculteur, horticulteur de Biot, M. Constant, qui le remplacera en août 1892 (annexe n° 3).

## **L'encadrement**

A partir de 1894, pour le poste d'instituteur-militaire-surveillant, on renonce vite à prendre des instituteurs ; le choix se porte plutôt sur d'anciens militaires à l'expérience plus affirmée ; M. Delly, premier titulaire, cédera sa place en 1893 à M. Bellengier, ancien sous-officier, puis se succéderont M. Gaston Gex, ex-sergent au 136<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, puis M. Massoni, etc..

Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît que le directeur fait de plus en plus appel à des professeurs de la région, plus familiers des cultures méditerranéennes et plus à même de l'aider à rentabiliser ses cultures '.

Une fois le personnel en place, à qui va s'adresser cet enseignement ?

## **Les élèves**

Le but de l'école est de former des chefs de culture et de donner une bonne instruction professionnelle aux fils de cultivateurs, propriétaires et fermiers, et, en général, aux jeunes gens qui se destinent à la carrière agricole.

## **Mode et conditions d'admission des élèves**

Les candidats doivent être âgés de 14 ans au moins et de 18 ans au plus, dans l'année de leur admission. L'examen a lieu tous les ans au siège de l'école, le premier lundi d'octobre. Comme pour tout examen, le candidat doit fournir dans les quinze jours qui précèdent un dossier auquel sont joints les diplômes et autres certificats d'études ; un formulaire spécial est complété par les demandeurs de bourses. Cet examen a lieu devant un Comité de surveillance, présidé par M. l'Inspecteur général de l'Agriculture de la région, et porte sur les matières faisant partie de l'enseignement primaire, à savoir : un exercice de langue française (orthographe et style) ; un exercice d'arithmétique ; un exercice d'histoire et de géographie de la France. Un oral lui sera adjoint quelques mois plus tard ; nous n'en connaissons pas le programme, mais on peut supposer qu'il portait à la fois sur les connaissances et les motivations du futur aspirant-agriculteur. Les candidats pourvus du certificat d'études primaires sont reçus de droit.

La durée des études est de deux ans (elle sera portée à trois ans quelques années plus tard). L'école reçoit des élèves-internes, des demi-pensionnaires et des externes. Le prix de la pension est de 500 francs par an, celui de la demi-pension de 250 francs, payable d'avance en trois versements. Quant aux externes, ils paient 50 francs par an ; une somme de 20 francs est réclamée comme caution (en cas de bris ou de pertes d'objets). Tous les élèves, qu'ils soient boursiers ou payant pension, doivent se procurer, à leurs frais, les effets du trousseau dont la composition est arrêtée par le directeur. Il en est de même pour les livres et objets nécessaires à l'instruction. La somme de 500 francs comprend toutes les dépenses (nourriture, couchage, chauffage, éclairage, blanchissage, frais d'infirmerie et médicaments).

26 candidats s'inscrivent à la première session qui a lieu exceptionnellement, le 12 octobre 1891, à l'hôtel de la Préfecture, dès 8 heures du matin. Un seul candidat, possédant le certificat d'études est admis de droit. Trois sont refusés, deux par défaut d'instruction, le troisième pour "faiblesse de constitution". Un candidat, le jeune Rougier, aidé par une bourse de la mairie d'Antibes, est reçu comme externe, un garçon de 14 ans de Nice, Maraini, est admis conditionnellement. Des bourses d'études sont attribuées à 14 élèves : 5 reçoivent une bourse entière du Département ; 6, une demi-bourse ; 2, une bourse entière de l'Etat ; 1, une demi-bourse. Par décisions spéciales prises par M. le ministre de l'Agriculture, MM. Brosse et Mallie, l'un bachelier es-sciences et l'autre bachelier es-lettres sont acceptés à l'école comme auditeurs libres.

## **L'origine géographique des élèves**

Les rapports sont muets sur l'origine géographique des élèves. Nous ne possédons que celle des élèves de la première promotion, dont 6 élèves venaient de Villefranche, Bairols, Cannes, Saint-Cézaire, Vence, Saorge ; deux élèves venaient de Cagnes, de Vallauris ; trois de Roquebillière.

Comme le souhaitait le Conseil général, le recrutement est régional ; il semble qu'il le soit resté pendant de nombreuses années. Plus tard, lorsque la réputation de l'école sera établie, des Egyptiens, des Russes, des Roumains, des Serbes, des Africains, entre autres, viendront étudier à Antibes.

## **L'origine sociale des élèves**

L'origine sociale des élèves est très difficile à déterminer. Certes le recrutement se fait en général dans le milieu agricole, d'abord dans le vivier des petits exploitants, puis après quelques années, dans celui des moyens et grands propriétaires. Cependant de nombreux jeunes, appartenant à la classe moyenne, choisissent cet enseignement agricole, espérant trouver un débouché, comme jardinier, dans les nombreuses propriétés urbaines de Nice, Cannes, ou dans l'horticulture florale, qui, avec le progrès des transports, connaît un essor rapide. Cette évolution sera effective après 1906.

## **L'enseignement**

Deux sortes d'enseignements leur sont proposés, un enseignement théorique et un enseignement pratique.

### **L'enseignement théorique**

L'emploi du temps suivi pendant l'année montre que cet enseignement est très complet (annexe n° 4). Par exemple, en 1906, les élèves ont reçu : 40 leçons de français, 40 leçons de mathématiques, 40 leçons de dessin, 120 leçons de botanique et zoologie, 40 leçons de physique, 80 leçons de chimie, 120 leçons d'agriculture et viticulture, 40 leçons d'hygiène domestique et vétérinaire. Les différents rapports des directeurs évoquent des laboratoires de recherches, de photographie... (tous restés, semble-t-il, au stade de voeux pieux, jusqu'en 1900!).

### **Renseignement pratique**

Si nous suivons toujours nos rapports directoriaux, l'enseignement pratique est éclectique, solide, professionnel ; les élèves abordent les "quatre branches" de l'agriculture avec sérieux, guidés par des professeurs soucieux de leur apprendre, jour après jour, toutes les techniques, les "tours de mains" qui leur permettront d'exploiter, avec compétence, leur propriété ou celle d'un patron.

A cet effet, les directeurs successifs ont adjoint à l'école proprement dite, une ferme dont le lait en excédent est vendu à l'extérieur. Ils ont agrandi et diversifié le cheptel, multiplié les expériences de plantation et de semis, essayant sagement de nouvelles semences de céréales ou de légumes, et amélioré, en les simplifiant, les techniques de greffes et de soins. Ainsi, nous confie le second directeur, sous une direction éclairée, grâce au concours actif des maîtres et des élèves, l'école prospère et fait l'admiration (jalouse) des agriculteurs du coin.

Il nous aurait été facile de vous décrire dans le détail l'enseignement pratique de l'Ecole d'Agriculture d'Antibes. Les rapports des années 1902 à 1906 fourmillent de précisions, de chiffres, d'explications sur les cultures futures ou en cours. Hélas, une petite phrase dans le rapport au Préfet de 1901 attire notre attention. "Le système cultural suivi jusqu'ici n'a pas été modifié... mais cependant il a été réduit dans ses proportions...! sans que l'école y ait perdu au point de vue instructif, les circonstances m'ont permis de donner entière satisfaction aux populations horticoles de la région qui, a tort, avaient cru voir dans l'extension des cultures de l'école une source de concurrence, et pour l'avenir, une cause d'aggravation aux difficultés qu'elles ont à surmonter". Nous ne comprenons plus. Comment une école ouverte pour pallier les insuffisances d'informations et de formation des futurs

agriculteurs, comment cette école peut-elle porter ombrage aux intérêts financiers des horticulteurs locaux ? Car évidemment, c'est bien de cela qu'il s'agit ! Comment est-ce arrivé ?

## **UN PREMIER BILAN 1891-1918**

### **Les péripéties directoriales**

Les deux directeurs qui se sont succédés de 1891 à 1901 ont tout simplement considéré l'école comme leur bien personnel et les élèves comme une main-d'oeuvre bénévole !

Une appropriation "abusive"

Tout a commencé avec le premier directeur ; agriculteur de formation, il afferme des terres voisines et se lance à fond dans le maraîchage et la fleur d'oranger. Il est amené en cours d'année à donner sa démission pour raisons personnelles et se trouve un remplaçant en la personne de son professeur d'agriculture.

Celui-ci n'a qu'un but "faire fleurir l'école". Il demande et obtient du Département des serres froides, puis chaudes, un système d'arrosage perfectionné et entreprend de transformer l'école -qui lui a été confiée- en un vaste champ de cultures florales, commercialisables. Chaque mètre carré de terrain est fleuri: sous les oliviers des violettes ; à la place des carrés de poireaux ou de salades, des pépinières de rosiers ; on fume soigneusement les orangers pour qu'ils fleurissent abondamment ; jasmin, oeillets vont inonder le marché local, cassant les prix. Ainsi, profitant de l'ingénuité de ses élèves, de la "complicité" de son personnel, le second directeur trompe sciemment le Département.

Découvert, il n'hésitera pas à donner sa démission quatorze jours avant l'expiration de la seconde période quinquennale de son bail, avec l'idée de pouvoir récupérer (conformément à l'article 13 de la Convention) les 2/3 de ses débours pour améliorations foncières. Bien mieux, à l'annonce de la visite d'un expert, chargé d'estimer les récoltes pendantes, il fait, dans l'espoir d'influencer l'estimation, retourner quelques ares de terrain afin d'y planter des dizaines de rosiers, de plants de fleurs, de fraisiers, achetés à bas prix. Par ces manoeuvres, il abuse l'expert, comme il avait abusé de même pendant des années la commission de surveillance du Département. Devant le refus du Conseil général de lui régler ses débours, il attaque le Département devant les tribunaux. Cette instance introduite par le directeur provoque au sein du Conseil général un courant en faveur de la suppression de l'Ecole et une proposition dans ce sens est faite à la session d'août 1901. Elle est (heureusement !) rejetée. Un long procès en découle, et le Département sera finalement condamné à payer une lourde somme aux héritiers du directeur, mort entre temps.

Comme l'écrit un rapporteur, "il semble qu'une mauvaise fée se soit penchée sur les débuts de cette école". La nomination du troisième directeur ne sera pas plus heureuse. Continuant les déplorables habitudes de ses prédécesseurs, il démissionnera sous la pression d'événements qui tiennent plus du fait divers que de la controverse agricole

L'arrivée de M. Blache, quatrième directeur, ouvre pour l'Ecole une ère de renouveau et d'espérance.



## **Une nouvelle chance**

### Une clarification "douloureuse"

A la fin de 1905, M. le Préfet demande à M. Poirault, directeur de la Villa Thuret (observatoire botanique, ouvert depuis 1885), un rapport sur l'état agricole de l'Ecole, en le priant de déterminer ce que l'on peut raisonnablement tirer de l'exploitation de la propriété. Avec beaucoup de probité, M. Poirault s'acquitte de sa tâche et l'on découvre, avec consternation, l'étendue des dégâts occasionnés par les gestions précédentes. La magnifique école-modèle, tant vantée par ses directeurs, n'est qu'une pauvre exploitation abandonnée, où les plantes, les arbres, la vigne, faute de soins appropriés, sont dans un état sanitaire lamentable.

Le vignoble est infesté de maladies cryptogamiques (Mildiou, oïdium), qui "n'ont pas été combattues comme elles auraient dû l'être" ; les piquets et les fils de fer sont en très mauvais état. Les orangers, dans leur majeure partie des orangers à fleurs, ont souffert de la gelée de 1905, dégâts accentués par le manque de fumures et de soins phytosanitaires. Le verger est dans un tel état qu'il serait trop long et dispendieux de le restaurer. Sur la propriété Sardou, les oliviers sont abandonnés ; "ceux de l'Etat" (200 environ) sont des arbres forts, assez bien tenus, sains et susceptibles de produire" (en fait, leur chance est d'avoir profité des soins donnés aux cultures florales de rapport que l'on avait établies sous leur ombre I). Seule une partie du jardin floral est correctement cultivée. La serre chaude donnée par l'Etat est dans un état déplorable : le bois est pourri, les châssis ont tous des vitres cassées, la chaudière est inutilisable. Le jardin maraîcher est très négligé.

A la question : quel revenu peut-on attendre d'un pareil domaine ? M. Poirault répond : "les choses ont été laissées en si pitoyable état que le revenu de 1906 sera notablement réduit...".

Un deuxième rapport nous laisse entendre que les bâtiments d'habitation sont dans un état avancé de dégradation : les murs se fissurent, le toit laisse passer l'eau ; toute l'école se révèle trop exigüe et mal adaptée à ses fonctions.

## **La reprise en main**

Le premier rapport de M. Blache tranche par sa simplicité, comparé à ceux de ses prédécesseurs. En quelques lignes, il énonce un programme pour l'Ecole; il veut apprendre par l'exemple aux élèves : pas de grandes surfaces difficiles à soigner, mais des petites cultures "impeccables au point de vue tenue et propreté, ne négligeant ni les façons culturales, ni les fumures, ni les traitements". Il décrit la création d'un verger, une partie des arbres plantés est destinée à la forme plein vent, le restant devant être conduit en espalier, contre-espalier et cordon afin d'initier les élèves à ces techniques. Les cultures sous verre (rosiers, oeillets, fraises, melons, tomates) ont été suivies avec le plus grand soin et les élèves connaissent les conditions culturales et économiques de chacune de ces plantes. Enfin l'exploitation animale s'est développée et des résultats encourageants ont été observés.

M. Blache complète l'exploitation fermière du domaine par "un champ de démonstration utile à la masse des agriculteurs". Plusieurs variétés de pommes de terre, de blé, intéressantes pour la région, ont été cultivées parallèlement et étudiées, tant au point de vue du rendement, que de la précocité et de la résistance aux maladies de la Verse, en ce qui

concerne les blés. Les résultats obtenus sont portés à la connaissance du public par l'intermédiaire de La Petite Revue agricole et horticole du littoral, dirigée par M. Jules Grec. M. Blache complète l'outillage, sommaire, du domaine par une faucheuse et un "rateau-cheval".

Pour approfondir leur enseignement et sous la conduite de leurs professeurs, les élèves visitent souvent les usines environnantes (usines à parfums de Grasse), les domaines et les établissements agricoles de l'arrière-pays.

Mais à côté de tous ces points positifs, subsiste toujours le gros point noir de la dégradation des installations immobilières. Certes, grâce au Département, certaines réparations ont pu être effectuées ; mais le portail de l'école est délabré, les hangars de bois et le plafond de la salle à manger, en ruines, menacent de s'effondrer I

Malgré la guerre et le départ de nombreux professeurs et élèves, le directeur met un point d'honneur à continuer les cultures vivrières, par patriotisme, afin d'inciter les agriculteurs locaux à répondre aux besoins vitaux du pays en lutte.

### **Réussite ou échec**

Nous ne saurions terminer notre étude sur les débuts de l'Ecole d'Agriculture d'Antibes sans essayer de connaître le devenir des élèves et celui de l'Ecole.

### **Le devenir des élèves**

Nous ne possédons pas le chiffre officiel des diplômés de l'Ecole de 1891 à 1918. Nous avons essayé de l'établir en relevant dans les rapports (lorsqu'ils sont mentionnés) le chiffre des diplômés par promotion (annexe n° 5).

Nous pouvons cependant faire mention d'un premier bilan effectué par le second directeur après dix années de fonctionnement.

Il écrit que depuis le 15 octobre 1891 l'Ecole a reçu 209 élèves dont 154 internes ou élèves irréguliers et 55 auditeurs. 75 en sont sortis munis de leur diplôme de fin d'études, 54 occupent des professions agricoles, 9 des carrières administratives et 12 des carrières diverses. Pendant dix ans, sans tenir compte des 55 auditeurs libres, le pourcentage des diplômés sur 154 élèves s'établit donc comme suit : 75 diplômés soit 45 % dont 72 % sont restés dans l'agriculture. 28 % ont purement et simplement abandonné un métier pour lequel, apparemment, ils ont été solidement formés. Une première explication peut être trouvée dans le fait que sur 209 élèves, 96 sont des ruraux et 113 sont d'origine urbaine.

Grâce à un bulletin de l'Association des Anciens élèves (association créée en février 1896 "pour venir en aide a ceux qui auraient besoin d'assistance") daté de 1899, nous pouvons avoir une petite idée du devenir des élèves diplômés de 1891 à 1899 (annexe n° 6). Sur 75 élèves 18 sont agriculteurs, 18 jardiniers, 2 viticulteurs, 3 régisseurs, 11 militaires, 2 chefs de culture, 4 horticulteurs, 5 sont élèves à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier ou de Versailles, 1 élève est professeur d'Agriculture à Antibes, un autre négociant en tourteaux, un gérant d'une propriété et il reste trois élèves dont la profession n'est pas précisée. 11 ne sont pas agriculteurs mais militaires ; il ne nous est pas précisé s'il s'agit pour eux d'un état temporaire ou définitif.

Peut-on conclure que l'école répond bien à sa vocation : former des chefs de culture ?

### **L'avenir de l'Ecole**

Le 3 septembre 1918, M. Blache, le "bon directeur", meurt. Il est remplacé par M. Jules Grec qui sera directeur jusqu'en 1935. En 1919 les baux des propriétés Beretta et Sardou sont renouvelés et assortis d'une promesse de vente.

Le Département se rend acquéreur des propriétés en 1921 et se retrouve en procès avec les vendeurs jusqu'en 1939 pour clause de rescision... peut-être!

En 1928 le domaine est mis à la disposition de l'Etat. Une convention est passée entre les deux parties. Le ministère de l'Agriculture fait raser les vieux bâtiments et reconstruit un ensemble fonctionnel, remplacé par les bâtiments actuels en 1957.

En 1967 le domaine de l'école s'agrandit de 120 ares environ et après de multiples péripéties juridico-administratives, l'Ecole pratique d'Agriculture d'Antibes devient le lycée départemental agricole et horticole d'Antibes.

## CONCLUSION

Une agriculture qui se donne pour but d'augmenter rapidement sa production a besoin de contrôler ses progrès, afin d'adapter ses cultures et d'en assurer l'écoulement sur les marchés nationaux et étrangers.

Au début du XIXe siècle, les universités allemandes accueillent l'enseignement de l'agriculture jusqu'au doctorat et au Danemark les écoles régionales se multiplient alors que la France laissait ses paysans s'attarder dans la routine.

Certes il y a eu des innovateurs géniaux qui créèrent les grandes écoles de Grignon (Bella), de Grand Jouan Rennes (en 1849 Rieffel), tous deux élèves remarquables de ce grand précurseur, Mathieu de Donbasle (1777-1843), qui disait: "La France n'a pas besoin de s'agrandir pour être la nation la plus riche et la plus puissante de l'Europe, il lui suffit de bien cultiver son sol".

Mais ces innovations étaient ponctuelles et c'est seulement en 1848 que l'enseignement agricole en France commence à s'organiser comme une des tâches essentielles d'un état. Jusqu'alors et le plus souvent, la formation des jeunes agriculteurs se faisait "sur le tas" par voie orale, sans plan directeur, ni expérimentation systématique. Les rendements étaient faibles eu égard aux approximations des méthodes et au peu de moyens des exploitants. Il fallait introduire des relations entre les sciences neuves (physique, chimie) et la pratique, apporter des perfectionnements à l'outillage, créer ou multiplier les fermes modèles, diffuser les résultats, soit par le moyen de revues ou de livres, soit dans des établissements spécialisés. C'est le but que s'est proposé le Gouvernement français et le Conseil général des Alpes-Maritimes en créant le 26 février 1891, l'Ecole pratique d'Agriculture d'Antibes. Nous avons vu, malgré les vicissitudes rencontrées lors de ses premières années de balbutiements, les services éminents que l'Ecole a rendu à l'économie régionale, en améliorant les cultures propres au terrain et au climat méditerranéen par des nouvelles méthodes créées, suivies et contrôlées scientifiquement. Sous la conduite d'un remarquable directeur, M. Blache, à la fois compétent et honnête, l'Ecole a parfaitement rempli sa mission : former de jeunes agriculteurs aux cultures traditionnelles de notre région : horticulture, oliviers, vignes, etc.